

Promotions

L'avancement des instituteurs et des PE est étudié en début d'année scolaire en CAPD. Votre barème déterminera alors votre promotion éventuelle.

LE BAREME DES PROMOTIONS

$$A + 2N - C$$

A = ancienneté

N = note

C = correctif négatif

**ETES-VOUS
PROMOUVABLE EN
2006 OU 2007 ?**

Ancienneté arrêtée au 31/12 de l'année scolaire précédente pour les instits, au 30/07 de l'année précédente pour les P.E.

Note arrêtée au 30/07 de l'année précédente.

Correctif négatif : 1 point en moins par année gagnée lors des promotions précédentes.

Attention : *La situation est différente selon que vous êtes instituteur(trice) ou PE.*

Instituteur(trice) : Promotions prononcées entre le 01/01/07 et le 31/12/07

PE : Promotions prononcées entre le 01/09/06 et le 31/08/07

Reportez-vous à votre dernier arrêté de promotion et notez l'échelon ainsi que la date d'effet de cette promotion.

Les tableaux récapitulatifs vous indiquent les temps nécessaires pour le passage à l'échelon supérieur : ajoutez ce temps à la date d'effet de votre précédente promotion.

Si la date obtenue tombe pendant l'année civile 2007 (institut) ou pendant l'année scolaire 2006-2007(PE) vous êtes promouvable sous certaines conditions précisées ci-après. Cela ne signifie pas que vous serez obligatoirement promu (e).

SEREZ-VOUS PROMU (E) ?

La promotion n'est certaine que dans le cadre de l'ancienneté. Si vous êtes promouvable au mi-choix ou au choix, vous serez classé (e).

Un classement des promouvables du plus grand au plus petit barème est opéré par échelon.

Le pourcentage des promus est défini réglementairement pour chaque échelon :

CHOIX (GRAND CHOIX POUR LES PE) : 30 % des promouvables

MI-CHOIX (CHOIX POUR LES PE) : 5/7 des promouvables

ANCIENNETE : tous les promouvables

Ce récapitulatif des barèmes du dernier promu par échelon peut vous donner une idée de la probabilité d'obtenir une promotion .

Barèmes de promotion des instituteurs			
échelon		2003	2004
11ème	Choix	56,419	56,503
	Mi-choix	55,614	53,656
10ème	Choix	48,486	48,442
	Mi-choix	49,156	49,253
9ème	Choix	44,728	44,656
	Mi-choix	43,881	43,772
8ème	Choix	41,161	
	Mi-choix	38,911	40,161
7ème	Choix		
	Mi-choix	35,500	

Barèmes de promotion des P.E.			
échelon		2003	2004
11ème	Grand Choix	65,667	68,789
	choix	65,622	64,794
10ème	Grand Choix	67,947	67,497
	choix	58,953	65,036
9ème	Grand Choix	59,519	57,961
	choix	59,497	54,597
8ème	Grand Choix	45,925	41,953
	choix	44,442	42,500
7ème	Grand Choix	38	38,825
	choix	38,500	37,500
6ème	Grand Choix	34,500	35
	choix	33	33,500
5ème	Grand Choix	30	30
	choix		

Le système actuel entraîne des différences de traitement considérables

entre un enseignant qui franchit tous les échelons à la vitesse la plus rapide et un autre qui n'avance qu'à l'ancienneté (plus de 30 500 €uros d'écart sur l'ensemble de la carrière). Ensuite, il y a aussi une incidence sur la retraite : pension variable en fonction du dernier échelon atteint.

***Un même métier
Une seule grille
Un rythme Identique***

LE SNUipp rappelle

- Son opposition au système injuste et infantilisant des promotions au choix.
- Sa revendication de suppression immédiate par l'avancement de tous à un même rythme (carrière identique pour tous les instituteurs et PE).
- Sa revendication de l'intégration des instituteurs (trice)s par reconstitution de carrière.
- Sa dénonciation des différences de rythme dans le déroulement des carrières, renforcées par le système des promotions au choix.

Mais ce système existant, il est de notre devoir de contrôler le travail de l'administration.